



**L'Observatoire d'information économique**  
pour la coopération régionale entre  
le **Canada atlantique** et **Saint-Pierre et Miquelon, France**

*Le mouvement coopératif, ou l'union fait la force*



Canada atlantique (p.1-4)

Saint-Pierre et Miquelon / France (p. 5-8)



## Le mouvement coopératif au Canada atlantique

### Dans ce numéro :

Les coop en chiffres	2
Principales associations coopératives au Canada atlantique	3
Le mouvement coopératif en Acadie	4

Au Canada, les coopératives se basent sur un **modèle d'affaires bien rodé**, et dans la région du Canada atlantique, on peut **dès 1864**, retrouver des manifestations de ce mouvement, entre autres, à l'Île-du-Prince-Édouard avec la mise sur pied de la **Banque de fermiers de Rustico, première caisse d'épargne coopérative** au Canada, ou encore en **Nouvelle-Écosse, où la première coopérative de consommateurs** a été créée à Stellarton. Au début du XXe siècle, le mouvement coopératif permettait d'offrir à la communauté des services et d'améliorer les conditions économiques des membres grâce à une gestion assurée par et pour la communauté. Plus tard, elles ont continué de jouer un rôle important dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et du crédit financier. Aujourd'hui, les coopératives continuent de fournir des emplois et trouvent leur place dans presque tous les secteurs d'activités, tels les soins de santé, l'habitation, les transports, les garderies, les services funéraires, la culture et le tourisme, l'accueil d'immigrants, les télécommunications, la production d'énergie ou le recyclage. Pour les Canadiens et les Canadiennes, la coopération demeure toujours une composante forte du tissu social.

### La coopérative est...

*... une association autonome de personnes volontairement réunies et détenant une société légalement constituée, dont le contrôle est exercé conjointement et démocratiquement par les membres-propriétaires et dont l'objectif est de répondre à des besoins communs, de nature économique, sociale ou culturelle, notamment en matière d'accès à des produits ou services, de vente de leurs produits ou services, ou d'emploi*

*Une coopérative est une entreprise qui met à l'avant-plan la satisfaction des besoins de ses membres : son premier but n'est pas d'accumuler des profits pour les actionnaires, mais plutôt de fournir des services à ses membres en répondant à leurs valeurs et à celles de la communauté; son action se veut socialement responsable; son fonctionnement repose sur des bases démocratiques : un membre, un vote.*

**Source :** Déclaration sur l'identité coopérative de l'Alliance Coopérative Internationale/ Industrie Canada

### Sept principes de base

Sept principes universels guident l'action coopérative depuis la fin du XIXe siècle; ils ont été fixés par l'Alliance coopérative internationale (ACI) lors de sa création en 1895 et révisés en 1995 :

Ces principes reposent sur des valeurs au sein même des coopératives : prise en charge et responsabilité personnelles et mutuelles, démocratie, équité et solidarité; et l'éthique de leurs membres est basée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

#### 1er principe :

Adhésion volontaire et ouverte à tous

**2e principe :** Pouvoir démocratique exercé par les membres

#### 3e principe :

Participation économique des membres

**4e principe :** Autonomie et indépendance

#### 5e principe :

Éducation, formation et information

#### 6e principe :

Coopération entre les coopératives

#### 7e principe :

Engagement envers la communauté

### Deux catégories de coopératives au Canada

**Financières** (comprend des caisses populaires et des coopératives de dépôt, ou encore des mutuelles qui proposent différents services d'assurance) et **non financières** (coopératives de consommateurs, des coopératives de producteurs, des coopératives de travailleurs ou encore des coopératives multipartenaires).

- **Coopérative de producteurs** (secteur agroalimentaire, regroupement de travailleurs autonomes; services-conseils; etc.)
- **Coopérative de solidarité** (secteur des soins de santé et services à domicile, récréotouristique, développement local, etc.)
- **Coopérative de travail** (secteurs : forestier, loisirs, commerce de détails, tourisme, etc.)
- **Coopérative de travailleurs actionnaires** (secteurs de la fabrication, haute technologie, manufacturier, etc.)
- **Regroupement de travailleurs** ayant acquis du capital-action de l'entreprise privée qui les emploie; réunis sous forme de coopérative, ils deviennent actionnaires de l'entreprise et prennent donc part aux décisions administratives ainsi qu'à celles relatives à la gestion du travail.
- **Coopérative de consommateurs** (secteur alimentaire, épargne/crédit, regroupement d'achats, habitation, etc.)
- **Regroupement de consommateurs** dans le but de bénéficier personnellement de biens et de services.

### Le « mouvement d'Antigonish »

Au Canada atlantique, on ne peut passer sous silence le travail accompli dans les années 1930 par le « mouvement d'Antigonish », mouvement issu des activités mises en place en Nouvelle-Écosse par le **Département d'éducation permanente de l'Université St. Francis Xavier**. Les cercles d'études organisés à l'époque sont très courus : en 1936, on en compte 200, pour passer à 744 en 1941. Ils proposent, d'une certaine manière, de revoir et de transformer les structures des communautés rurales. De ces rencontres éducatives émerge la création de plusieurs coopératives, notamment des coopératives d'habitation et de pêcheurs, ainsi que des magasins coopératifs. La démarche d'éducation collective du mouvement s'est étendue progressivement à toute la région atlantique et a eu par la suite des échos ailleurs dans le reste du Canada.

# Les coop en chiffres

## Les coopératives au Canada représentent :

- environ 9000 coopératives, caisses de crédit et caisses populaires, dont :
- plus de 2700 coopératives d'habitation, soit environ un logement pour 250 000 personnes
- plus de 1300 coopératives d'agriculture
- plus de 660 coopératives de détail
- presque 900 caisses de crédit et caisses populaires
- environ 400 coopératives de soins et d'éducation à la petite enfance
- plus de 340 coopératives de travailleurs
- plus de 100 coopératives de santé
- plus de 18 millions de membres
- plus de 150 000 emplois générés
- quatre Canadiens adultes sur 10 sont membres d'une coopérative
- environ un tiers de la population est membre d'une caisse de crédit ou Caisse Populaire
- le taux de survie des coopératives est de 50% plus élevé que celui des entreprises

## Les coopératives au Canada atlantique :

- environ 750 coopératives, caisses de crédit et caisses populaires
- 12 000 emplois créés
- plus de 12 000 personnes bénéficient d'un logement grâce aux coopératives du Canada atlantique

## Nombre de coopératives et mutuelles au Canada

Coopératives de consommateurs	1%	6297
Coopératives de producteurs	1%	1528
Coopératives de travailleurs actionnaires	5%	626
Coopératives de solidarité	7%	429
Mutuelles	17%	106
Fédérations de coopératives	69%	80

## Nombre de coopératives par secteur au Canada

Coopératives d'habitation	42%
Coopératives agricoles	21%
Caisses de crédits et caisses populaires	14%
Coopératives de détail	10%
Coopératives offrant des services de garde ou d'éducation préscolaire	6%
Coopératives de travail	5%
Coopératives de soins de santé	2%

## Nombre de coopératives non-financières incorporées au Canada atlantique

Nouvelles incorporations de coopératives non financières	2016	2016
Total des coopératives non financières incorporées	2016	2016
IPE	122	2
NB	172	13
NE	333	15
TNL	75	3
<b>Total au Canada</b>	<b>7 791</b>	<b>203</b>

## Réservez la date à votre agenda!

### Association canadienne pour les études sur la coopération

du 30 mai au 1er juin 2018, Regina, Saskatchewan  
<http://www.coopresearch.coop/>

Thématique annoncée: « La force coopérative dans la diversité : voix, gouvernance et mobilisation ».

### CanadaDE – Credit Union Development Education Program

Du 3 au 8 juin 2018, Halifax, Nouvelle-Écosse  
<http://www.smu.ca/>

Le programme intensif d'une semaine permet d'aborder les défis de l'heure des coopératives et des coopératives de crédit. Lors de la semaine, les principes coopératifs, la philosophie des coopératives de crédit et les questions de développement international font partie des sujets de discussion.

### Congrès coopératif 2018

Du 19 au 21 juin 2018, Victoria, Colombie-Britannique  
<http://canada.coop/fr/evenements/congres-cooperatif-2018>  
 [Programme à venir].

### 2nd International Symposium on Accounting and Reporting: Co-operative Socio-Economic Transformation

25 et 26 juin 2018, Oxford, Royaume-Uni  
<http://www.smu.ca/>

Les co-hôtes du Symposium sont issus du Sobey School of Business de Saint Mary's University : le *Centre of Excellence in Accounting and Reporting for Co-operatives* et le *Co-operative Management Education*.

### EcoNous2018/EconoUs2018 – An Economy that Works for All

Du 24 au 26 septembre 2018, Moncton, Nouveau-Brunswick  
<https://www.surveymonkey.com/r/V2QXMY2>

La conférence nationale de développement économique communautaire se tiendra à Moncton à l'automne 2018. Cet événement réunira des centaines de personnes intéressées à discuter de collectivités inclusives, de développement durable et de prospérité locale

### Coopérathon 2017 (Programmation 2018 à venir)

<https://cooperathon.com/>

« La plus grande compétition d'innovation ouverte au Canada », donne la chance aux participants de présenter des projets collaboratifs ayant un impact social durable. En 2016, l'événement a rassemblé 334 participants autour de 43 projets. En 2017, 750 à 1000 personnes étaient attendues autour du thème « intelligence numérique au service des individus et communautés ».

### Sommet international des coopératives (Édition 2018 à confirmer)

(Évènement biennal), Ville de Québec, Québec  
<https://www.sommetinter.coop/>

Lors de la 3e édition du Sommet international des coopératives (2016), plus de 3000 participants provenant de 93 pays et de tous les secteurs du milieu coopératif et mutualiste se sont réunis à Québec, afin de porter plus loin la réflexion portant sur les défis économiques et financiers d'aujourd'hui et de demain. Le thème du sommet était « Le pouvoir d'agir des coopératives ».

## Principales associations coopératives en opération au Canada atlantique

### Fédération canadienne des coopératives de travail (FCCT)

<http://canadianworker.coop/fr/accueil/>

Réseau pancanadien de coopératives de travail qui offrent des emplois et appuient le développement du mouvement coopératif.

### Coopératives et mutuelles Canada (CMC)

<http://canada.coop/>

Coopératives et mutuelles Canada est l'association coopérative nationale qui réunit depuis 2014 les deux principales associations de coopératives canadiennes : l'une, qui était associée principalement à des milieux anglophones, l'Association des coopératives du Canada (ACC); et l'autre, qui représentait des coopératives ancrées dans des milieux francophones, le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité (CCCM). En 2017, l'association représente 60 % des coopératives et mutuelles au Canada qui, elles, détiennent plus de 90 % des actifs du secteur. L'association collabore également avec des fédérations sectorielles et des associations coopératives provinciales.

### Credit Unions Atlantic Canada

<http://atlanticcreditunions.ca/about-us/>

Depuis 80 ans déjà, la Credit Union du Canada atlantique contribue au dynamisme de la vie économique régionale et demeure une des institutions phare des communautés du Canada atlantique. Offrant une gamme complète de services financiers, elle est présente dans les quatre provinces, et possède des bureaux administratifs à Halifax (NE), Riverview (NB) et Charlottetown (IPE). A la fin 2017, l'institution comptait 305 000 membres et gérait des actifs financiers estimés à plus de 5.3 milliards \$, à l'aide de 49 succursales, 168 points de service et quelque 1 400 employés.

### Conseil de développement coopératif (IPE)

<http://www.rdeeipec.net/cdc/>

Le Conseil de développement coopératif de l'IPE compte 17 coopératives francophones ou bilingues et plus de 8 500 membres; par ailleurs, elles fournissent plus de 250 emplois. Le CDC possède à son actif plus de 80 millions de dollars. Le regroupement d'un grand nombre de coopératives dans la région d'Évangéline a valu à la région le nom de « Capitale mondiale de la coopération » (sur la base du nombre d'habitants).

### Une coopérative pour un complexe hôtelier

Une démarche citoyenne qui a débuté en 2014 et qui cherchait à trouver des axes de développement pour la municipalité de Shippagan (péninsule Acadienne, NB) a généré, lors d'un forum communautaire, de nombreuses idées, dont celle d'améliorer l'hébergement touristique dans la ville. A cet effet, une coopérative appelée « **Complexe hôtelier Shippagan-les-îles Itée** » a été fondée en 2016, avec le mandat d'« **opérer au bénéfice de ses membres et de la communauté de la région de Shippagan, les îles Lamèque et Miscou, un complexe hôtelier à Shippagan, offrant de multiples services, et ce, dans un environnement propre, convivial, tout en appliquant les règles de développement durable** ». Les prochaines étapes de travail pour la coopérative : une étude de faisabilité et un plan conceptuel à présenter aux élus municipaux et ensuite à la population, en vue de sonder l'intérêt de la communauté d'ici et d'ailleurs pour ce projet.

Pour information : M. Julien Cormier  
102, Boul. J.-D.-Gauthier, Shippagan, N.-B., E8S 2L6, 506-336-4673, [pelagie@nbnet.nb.ca](mailto:pelagie@nbnet.nb.ca)

### Coopérative de développement régional-Acadie (CDR-Acadie)

<http://www.cdracadie.ca/>

Issue du regroupement d'associations coopératives néo-brunswickoises et mise en place en 2004, la Coopérative de développement régional – Acadie soutient la création d'entreprises coopératives et veille à leur pérennité dans différents secteurs de l'économie : consommation, pêche, agriculture, énergie renouvelable, services funéraires, travail, foresterie, etc. Portant un vif intérêt au développement économique des régions ainsi qu'au maintien des emplois, elle propose par ailleurs depuis quelques années des guides adaptés au transfert d'entreprise par voie coopérative.

### Co-operative Enterprise Council (NB)

<http://www.cecnb.ca/>

Le Conseil appuie la croissance et le développement de ses membres, coopératives, coopératives de crédit et autres entreprises à vocation sociale au Nouveau-Brunswick.

### Conseil coopératif acadien de la Nouvelle-Écosse

<http://www.conseilcoopne.ca/fr/index.html>

Créé en 1980, le Conseil est un regroupement de coopératives francophones et acadiennes; chacune d'entre elles met de l'avant et soutient le développement coopératif de la communauté acadienne en Nouvelle-Écosse. Le Conseil coopératif acadien de la Nouvelle-Écosse est composé de 6 coopératives qui procurent 139 emplois et comptent plus de 8 560 membres. Impact économique important : retour à leurs communautés de 762 572 \$ en dons, commandites et ristournes.

### Nova Scotia Co-operative Council

<http://www.novascotia.coop/>

Le Nova Scotia Co-operative Council regroupe les coopératives financières et non financières de la province. Il promeut le régime coopératif et soutient ses membres par des activités de formation, de l'aide à la commercialisation. Le NSCC représente également ceux-ci auprès du gouvernement et de l'industrie.

### Newfoundland-Labrador Federation of Co-operatives

<http://www.nlfc.coop/>

Principal réseau de coopératives à TNL, qui regroupe plus de 100 entreprises coopératives dans la province, réparties dans 35 communautés sur le territoire provincial.



# Le mouvement coopératif en Acadie

## En entrevue, M. Marc Henrie Directeur général, Coopérative de développement régional-Acadie

**PROVIS : Vous êtes le directeur général de la Coopérative de développement régional – Acadie, un organisme à but non lucratif qui a un profil bien particulier. Que pouvez-vous nous dire à son sujet?**

**Réponse :** La Coopérative de développement régional Acadie (CDR-Acadie) est d'abord une entreprise qui s'intéresse au développement économique et communautaire de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Nous nous spécialisons à développer des projets à caractère collectif et à accompagner leurs promoteurs. Notre entreprise est une coopérative, donc elle appartient à ses membres, soit en majorité des coopératives francophones, ainsi que d'autres organisations et entreprises s'intéressant à l'entrepreneuriat collectif.

**PROVIS : La CDR-Acadie a évolué au fil du temps. Pouvez-vous nous parler de la raison de son évolution et des étapes de sa transformation?**

**Réponse :** La CDR-Acadie a été créée officiellement à la fin de 2004 : une retombée de nombreuses discussions lancées dès le nouveau millénaire, mais surtout d'une idée venue d'un certain Melvin Doiron qui deviendra son président fondateur. Les débuts ont été modestes en ce sens que la CDR-Acadie avait une réputation à construire et qu'il y avait peu de partenaires et encore moins de ressources humaines pour faire avancer les dossiers. C'est vraiment lorsque la CDR-Acadie embauchera son premier directeur général à temps plein en 2006-2007 qu'elle commencera à effectuer du travail de terrain et à établir la base d'une organisation de développement régional. Lors de ses débuts, la grande majorité des activités et des projets réalisés par la CDR-Acadie était dans la péninsule Acadienne puisque les employés se situaient dans cette région. De 2008 jusqu'en 2011, la CDR-Acadie a eu deux ou trois employés. Quelques projets ont vu le jour à l'extérieur de la péninsule durant la période 2006-2013, mais la totalité des agents était toujours dans la péninsule. Depuis 2013, la CDR-Acadie a des agents pour couvrir une bonne partie de la province. Depuis janvier 2017, la CDR-Acadie compte une dizaine de personnes et elle assure une présence dans chacune des régions francophones de la province (Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Est). Le nombre de projets d'accompagnement et les retombées économiques de la présence de la CDR-Acadie ont donc augmenté de façon exponentielle avec l'ajout de membres à l'équipe et l'occupation permanente du territoire régional.

**PROVIS : Votre association affiche un palmarès de réussites. Pouvez-vous mentionner quelques-uns des succès de la CDR-Acadie?**

**Réponse :** Il y en a plusieurs, ceux les plus évidents par région sont : La coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque, La Barque (Pointe-Verte), la Coopération Agroalimentaire NB (CANB à Miramichi), Le Camping coop Parc Daigle (Saint-Louis-de-Kent), plusieurs garderies coopératives partout dans la province, la Coopérative forestière du Nord-Ouest (COFNO à Clair, Madawska), la Coopérative alimentaire IGA Extra de Dieppe, et j'en passe, car il y en a plusieurs—plus de 50 coopératives ont été créées par la CDR-Acadie depuis 2004.

**PROVIS : Quels sont les dossiers dont la CDR-Acadie va s'occuper en 2018?**

**Réponse :** Il y a plusieurs dossiers prioritaires, en plus d'accompagner une demande toujours grandissante de promoteurs pour de nouvelles coopératives. Ainsi, la relève d'entreprise par l'entrepreneuriat collectif est un gros projet qui continuera d'être d'actualité demain et dans les prochaines années, vu le défi énorme des boomers entrepreneurs qui veulent céder leur entreprise - la coopérative peut être une solution viable pour un grand nombre d'entreprises. Nous poursuivons la collaboration avec des partenaires de développement économique et communautaire comme les CBDCs, les Réseaux d'inclusions communautaires, Savoir sphère, et bien d'autres, et allons travailler à créer un incubateur/accélérateur francophone mobile accessible à l'ensemble de l'Acadie pour faire la promotion de toutes les formes d'entrepreneuriat.

**PROVIS : Quelle est votre opinion par rapport au mouvement coopératif au Canada et surtout au Canada atlantique?**

**Réponse :** Le mouvement coopératif est très fort et d'un point de vue scientifique, il apporte énormément de richesse au Canada comme au Canada atlantique, mais il est très peu connu. Par exemple, peu de gens savent que les coopératives résistent deux à trois fois plus longtemps que toutes autres entreprises confondues dans notre pays. Les agences de développement économique devraient donc privilégier ce modèle d'affaires quand vient le temps de dépenser des fonds publics pour le développement. Dans notre monde marqué par l'incertitude et où la richesse est de plus en plus concentrée dans les mains de peu de gens, il est clair que le mouvement coopératif peut être une alternative économique humaine pour réduire les écarts sociaux et environnementaux que le capitalisme a créés.

**PROVIS : A l'heure actuelle, on perçoit certains changements et tendances dans le monde coopératif. Peut-on parler d'innovation dans ce domaine?**

**Réponse :** Il y a certainement de l'innovation dans les grandes entreprises coopératives. Les coopératives sont d'ailleurs connues pour investir davantage dans la recherche et le développement que les autres entreprises, puisqu'elles sont orientées vers l'avenir à long terme et non pas vers la maximisation du profit à court terme. Dans les nouvelles coopératives, moins bien connues, les milléniaux sont très près des valeurs de ce modèle d'affaires collectif, cela veut donc dire qu'il faut sensibiliser à cette formule cette jeune génération, qui la connaît trop peu.

**PROVIS : Quels seraient les vœux que vous adresseriez aux membres du mouvement coopératif et, en général, à ceux et celles qui s'y intéressent?**

**Réponse :** Je souhaite qu'ils ne perdent pas une occasion de vanter leurs mérites, leurs accomplissements et surtout, leurs solides performances financières. Dans la plupart des cas, le modèle coopératif est très solide et, bien que souvent faussement accusé d'être en déclin à cause des perceptions, il est scientifiquement prouvé plus fort et plus en demande que jamais. C'est en des moments de crise économique que le mouvement démontre sa grande résilience, et sans souhaiter de mal à personne, une crise économique fait souvent connaître la plus grande force des coopératives : la solidarité et les décisions axées sur l'être humain plutôt que sur la maximisation des profits. Avec plein d'incertitudes mondiales, pourquoi ne pas privilégier une formule d'affaires durable et humaine ?

Observatoire d'information économique

# Intell-Echo

Bulletin d'information thématique  
Vol. 5, no 1, janvier 2018  
ISSN 2292-518X

Saint-Pierre  
Miquelon  
France métro-  
politaine



Dans ce numéro:

**Panorama en France** 5

**Les atouts du modèle coopératif** 6

**Les familles de coopératives** 7

**Association ou Société ?** 8

## Panorama en France



Les entreprises coopératives dans le monde entier c'est:

- **1 million** d'entreprises coopératives
- **près d'un milliard** de membres
- **100 millions** de personnes employées
- **3 milliards** le nombre estimé de personnes concernées directement par les entreprises coopératives

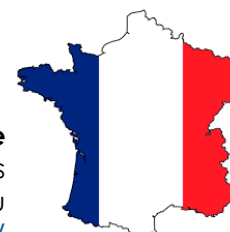


**Définition:** Une **coopérative** est une association autonome de personnes qui se sont volontairement rassemblées en vue de réaliser leurs aspirations et de satisfaire leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs, au travers d'une **entreprise gérée de manière démocratique et détenue collectivement**.

Les entreprises coopératives en France c'est:

- **23 000** entreprises coopératives,
- **26,1 millions** de membres,
- **1,2 million** de salariés
- **307 milliards** d'euros de chiffre d'affaires cumulé

La France est la **deuxième économie coopérative du monde** selon le classement des 10 pays les plus coopératifs réalisé par l'ONU en avril 2014 (Lien du rapport: <http://www.un.org/esa/socdev/documents/2014/coopsegm/grace.pdf> ).



La France compte parmi les **leaders coopératifs mondiaux**, notamment dans les secteurs :

- de l'**agriculture** : La Coopération Agricole en France, c'est 2600 entreprises-coopératives agricoles et agroalimentaires, principalement des TPE et PME, qui représentent une marque alimentaire sur 3, rassemblent 3 agriculteurs sur 4 et emploient 165 000 salariés.



- du **commerce** : Les 97 groupements de commerçants associés et leurs 45 245 points de vente génèrent un chiffre d'affaires de 150,3 milliards d'euros en 2016. Le Commerce Coopératif et Associé pèse plus de 30 % du commerce de détail français. Deux groupements français, Leclerc et Système U, sont dans le Top 5 mondial des coopératives de commerçants de l'Alliance coopérative internationale.



- de la **banque** : En France, Les banques coopératives sont structurées en trois groupes : le Crédit Agricole, le groupe bPCE (constitué par les deux réseaux coopératifs banques Populaires et Caisses d'Epargne) et le Crédit Mutuel.

Pour plus d'information: <http://www.entreprises.coop/>

# Les atouts du modèle coopératif



Une coopérative est une **entreprise partagée** par des entrepreneurs associés qui choisissent de **mutualiser des moyens** de gestion et de fonctionnement. En regroupant leur offre et en investissant ensemble, ils sont mieux armés **pour peser sur les marchés concurrentiels**.

Les outils développés au sein de la coopérative **améliorent les conditions d'achat, de production ou de commercialisation de ses sociétaires**. Ci-dessous sont listés des exemples de services qu'une coopérative artisanale peut apporter aux artisans adhérents :

## ACHAT

- **gagne du temps** car sa coopérative négocie pour lui avec les producteurs et fournisseurs
- bénéficie de **conditions de livraison optimale**
- achète ses **matières premières moins cher** en organisant une centrale d'achats
- ses **stocks** sont externalisés, disponibles et gérés par la coopérative

## SERVICE/ PRODUCTION

- investit en commun dans des équipements et **outils de travail performants**
- accède à de **nouvelles technologies**
- **mutualise des fonctions administratives** (standard téléphonique, relation commerciale, saisie comptable, relance client...) qui lui libèrent du temps

## COMMERCIALISATION

- accède à des marchés de taille supérieure et donc de **nouveaux clients**
- présente au client un interlocuteur unique et peut proposer une **offre « clés en mains »** ou un service 24h/24h, 365 jours/an
- promotion d'une **identité collective** et déploiement d'outils de **communication** d'envergure
- La coopérative s'occupe de la **mise en marché** des produits

### L'entrepreneuriat salarié (tester une petite activité sans créer une vraie entreprise)

Etre autonome dans le développement de son projet de création d'entreprise, tout en bénéficiant du statut de salarié, c'est possible en rejoignant une **coopérative d'activités et d'emploi (CAE)**. Les avantages sont les suivants :

- Leur  **salaire**  est fonction des bénéfices qu'ils génèrent grâce à leur activité, déduction faite des cotisations sociales et de la participation aux frais de la structure commune (environ 10% de leur chiffre d'affaire).
- Ils bénéficient d'une  **couverture sociale**  et ont ainsi accès par exemple à une couverture santé, à une mutuelle, à l'assurance chômage, etc.
- Ils n'ont pas à créer de structure juridique. À l'intérieur de la coopérative, une équipe de membres permanents prend en charge la comptabilité, l'administratif et le juridique.
- **"C'est un tremplin idéal : les entrepreneurs ne paient rien s'ils ne réalisent pas de chiffre d'affaires, ils peuvent quitter la CAE quand ils veulent et ne sont soumis à aucune obligation de résultats"**  explique Dominique Babilotte, PDG de Coopérer pour Entreprendre qui regroupe 78 CAE sur toute la France.

En revanche, plus l'activité se développe, moins le statut d'entrepreneur salarié semble intéressant. L'entrepreneur dans une CAE n'a pas d'existence juridique : impossible de recruter, de trouver des fonds, de s'associer. Au terme de son contrat qui dure 3 ans, le créateur peut soit partir pour créer son entreprise, soit devenir entrepreneur associé de la CAE.

Réseau des coopératives d'activités et d'emplois : [www.cooperer.coop/](http://www.cooperer.coop/)  
Association Copea : [www.copea.fr](http://www.copea.fr)

# Les familles de coopératives



La typologie pour regrouper les coopératives en différentes familles tient compte de **deux critères** :

1. **Le type d'associé**, membre de la coopérative (qui détient au moins une part du capital)
2. **L'activité exercée** au sein de la coopérative

Famille de coopérative:	Les associés sont:	Activité	Site internet de la structure nationale
<b>Coopérative d'entreprises</b>	Les entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Coopératives de transports</u>, pour avoir de nouveaux clients, développer son parc de véhicules et structurer l'offre sur le territoire</li> <li>• <u>Coopératives de commerçants</u>, pour organiser des réseaux de points de vente</li> <li>• <u>Coopératives maritimes</u>, pour maintenir et favoriser le développement de la pêche maritime et fournir des services répondant aux besoins des pêcheurs adhérents</li> <li>• <u>Coopératives agricoles</u>, pour valoriser et vendre ensemble leurs produits agricoles</li> <li>• <u>Coopératives d'artisans</u>, pour accroître leur performance et leur compétitivité d'entreprise et développer ou diversifier leur accès direct aux marchés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="http://www.france-groupements.com">www.france-groupements.com</a></li> <li>• <a href="http://www.commerce-associe.fr">www.commerce-associe.fr</a></li> <li>• <a href="http://www.cooperationmaritime.com">www.cooperationmaritime.com</a></li> <li>• <a href="http://www.coopdefrance.coop">www.coopdefrance.coop</a></li> <li>• Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans: <a href="http://www.ffcga.coop">www.ffcga.coop</a></li> </ul>
<b>Banques coopératives</b>	les clients et sociétaires	Elles organisent la collecte d'épargne et le financement dans une logique d'accompagnement de l'économie réelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit Agricole : <a href="http://www.creditagricole.info">www.creditagricole.info</a></li> <li>• Crédit Mutuel : <a href="http://www.credit-mutuel.com">www.credit-mutuel.com</a></li> <li>• BPCE : <a href="http://www.bpce.fr">www.bpce.fr</a></li> </ul>
<b>Coopératives d'utilisateurs ou d'usagers</b>	les utilisateurs des biens et services produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopératives de consommateurs, pour vendre à leurs adhérents les objets de consommation qu'elles achètent ou fabriquent</li> <li>• Coopératives scolaires, pour promouvoir la vie associative et coopérative en milieu scolaire</li> <li>• Coopératives d'HLM, pour favoriser l'accès à la propriété des personnes à revenus modestes</li> <li>• Coopératives d'habitants, pour bénéficier d'un logement avec des espaces partagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédération nationale des Coopératives de Consommateurs (FnCC): <a href="http://www.fncc.coop">www.fncc.coop</a></li> <li>• Office Central de la Coopération à l'Ecole: <a href="http://www.occe.coop">www.occe.coop</a></li> <li>• <a href="http://www.hlm.coop">www.hlm.coop</a></li> <li>• Fédération française des coopératives d'habitants: <a href="http://www.habicoop.fr">www.habicoop.fr</a></li> </ul>
<b>Les SCOP</b> (Sociétés coopératives et participatives)	les salariés	Dans une Scop, les salariés sont les associés majoritaires et détiennent au moins 51 % du capital et 65 % des droits de vote	Confédération Générale des Sociétés Coopératives et Participatives (CG SCoP) <a href="http://www.les-scop.coop">www.les-scop.coop</a>
<b>Les SCIC</b> (Société coopérative d'intérêt collectif)	toutes les parties prenantes	Les SCIC se développent dans de nombreux secteurs et s'organisent autour d'un projet collectif d'utilité sociale	<a href="http://www.les-scic.coop">www.les-scic.coop</a>

Source: *Panorama sectoriel des entreprises coopératives*, 2016, Coop FR



# Association ou Société ?



De nombreuses activités économiques sont initiées dans le cadre associatif de **la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**. De fait, **une grande partie des activités économiques** qui seraient effectuées dans le cadre coopératif dans tous les autres pays, **s'effectue sous le cadre associatif en France**.

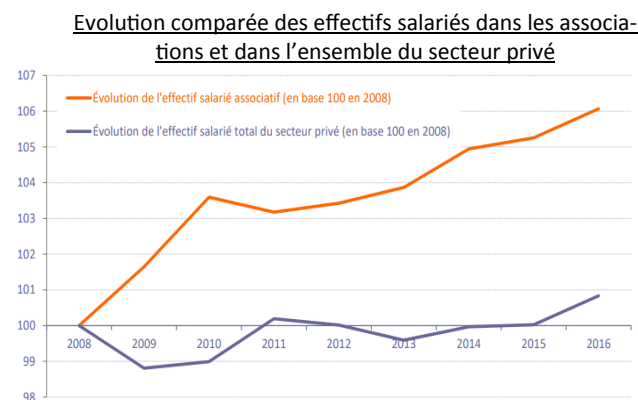
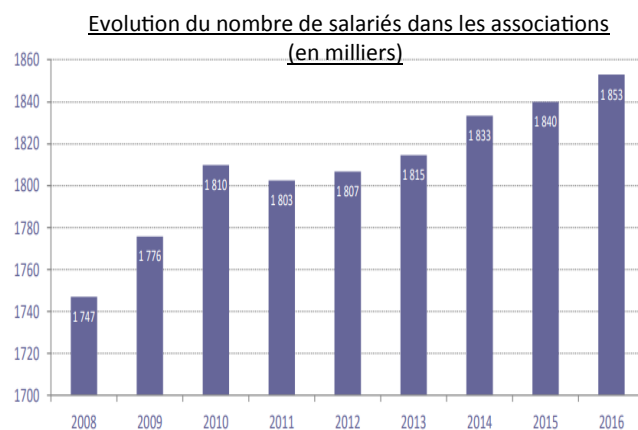
Quels peuvent être les intérêts d'opter pour la forme associative plutôt que sociétaire ?

- L'association **peut faire du commerce, vendre des biens, des services de manière habituelle**, à condition de mettre en avant le **caractère "désintéressé" de l'activité** dans les statuts de l'association.
- Pour l'accomplissement de ses missions, une association peut, comme une société, **embaucher des salariés**, à la condition d'avoir obtenu un **numéro Siren pour l'association**. Cela ne remet pas en cause le caractère désintéressé de sa gestion. Le droit du travail (temps de travail, salaire minimum, etc.) s'applique aux salariés d'une association dans les mêmes conditions.
- les **formalités** de constitution d'une association sont **simples**
- Dans la majorité des cas et contrairement aux sociétés, les associations **ne paient pas d'impôts commerciaux** (impôt sur les bénéfices, TVA, contribution économique territoriale). Néanmoins, **une association devient imposable** si ses activités lucratives sont prépondérantes (plus de 61.145€ de recettes par an) ou encore si la rémunération de ses dirigeants dépasse un certain plafond (en général, il ne faut pas dépasser 75% du SMIC).
- Si une association ne peut pas partager des bénéfices entre ses membres, en revanche, elle peut permettre à ses membres de profiter des économies résultant de ses activités. En cas de liquidation, les sommes restantes devront être transférées gratuitement à une association poursuivant un but similaire.
- **Il est possible de transformer son association en société coopérative** ayant une activité analogue quand la future société a pour objet "la production et la fourniture de biens et de services qui présentent un caractère d'utilité sociale"
- Les personnes effectuant des **dons** à une association **bénéficient de réductions d'impôt** (si l'association a obtenu l'accord préalable des Finances publiques)

Une **association** va pouvoir **échapper à la qualification d'activité lucrative** si les biens ou services qu'elle vend visent :

- à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ;
- à aider des personnes se trouvant dans une situation économique et sociale difficile (reconnaissance de l'utilité sociale de l'activité de l'association) ;
- à être proposés à prix réduits pour certaines catégories de bénéficiaires (ex.: chômeurs, personnes âgées,...) ;

## Salariés dans les associations



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

En 2016, l'emploi privé non lucratif au sein des associations et des fondations, représente près de 170 000 employeurs, 1 938 000 salariés, soit 10,3% du total des salariés du secteur privé, et une masse salariale de 41,5 milliards d'euros.

Dans les domaines de l'action sociale et de l'hébergement médico-social, la part des associations dans l'ensemble du secteur privé est prépondérante. La quasi-totalité des hébergements sociaux pour handicapés sont gérés par des associations en France.

Pour plus d'information:

[http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/france\\_associative\\_en\\_mouvement\\_2017.pdf](http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/france_associative_en_mouvement_2017.pdf)

# INTELL-ECHO



Êtes-vous à la recherche d'opportunités d'affaires dans ce secteur?  
La CACIMA et la CCFC-RA peuvent faciliter vos démarches d'exploration et de partenariat  
(informations ciblées et réseaux de contact)

**Intell-Écho** est un bulletin périodique édité par l'Observatoire d'information économique, projet de la coopération régionale entre le Canada atlantique et Saint-Pierre et Miquelon. La publication de ce bulletin est rendue possible grâce au soutien de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique en faveur de la recherche, des minorités linguistiques et du développement des entreprises, ainsi qu'à celui de la Province du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, et de la Préfecture et du Conseil territorial de Saint-Pierre & Miquelon.

**Réalisation :** Chef de projet, Dr. Monica Mallowan, Observatoire PROVIS. Univ. de Moncton, campus de Shippagan, NB, Canada.  
observatoirePROVIS@umoncton.ca  
© Observatoire PROVIS 2017.

**Politique d'information :** L'objectif de ce périodique est de fournir l'information utile aux acteurs œuvrant pour la coopération régionale Canada atlantique — Saint-Pierre et Miquelon. L'information disponible dans ce bulletin peut être utilisée à condition de mentionner le bulletin **Intell-Écho** comme source.

**Responsabilité :** L'équipe de projet n'est pas responsable des ressources signalées (contenu, liens suggérés, changements, mises à jour, dernières statistiques disponibles) ni des résultats en découlant suite aux décisions prises après consultation.



Chambre d'Agriculture,  
de Commerce, d'Industrie,  
de Métiers et de l'Artisanat  
(CACIMA)  
4, boul. Constant Colmay,  
BP 4207 97500  
Saint-Pierre et Miquelon, France  
contact@cacima.fr  
www.cacima.fr/blog



PROVIS—UNIV. DE MONCTON,  
CAMPUS DE SHIPPAGAN  
218, J.-D.-Gauthier  
Shippagan NB E8S 1P6  
Canada  
observatoirePROVIS@umoncton.ca  
http://provis.umcs.ca



Réseau Atlantique-Atlantic Network  
Chambre de Commerce et  
d'Industrie Française au Canada—  
Réseau atlantique—Atlantic Network  
(CCFCRA)  
333, av. Acadie,  
Dieppe, NB, E1A 1G9  
Canada  
direction@ccfcra.ca  
www.cfcra.ca

**L'Observatoire d'information économique** est un projet de coopération régionale entre le Canada atlantique et Saint-Pierre et Miquelon. La publication de ce bulletin est rendue possible grâce au soutien de la Préfecture et du Conseil territorial de Saint-Pierre & Miquelon, à l'appui des programmes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique en faveur de la recherche, des minorités linguistiques et du développement des entreprises, ainsi qu'à celui de la Province du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton, campus de Shippagan.

**Réalisation:** Chef de projet, Mme Janick CORMIER, Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat.  
contact@cacima.fr  
© Observatoire CACIMA 2017.

**Politique d'information:** L'objectif du projet est de fournir l'information utile aux acteurs œuvrant pour la coopération régionale Canada atlantique — Saint-Pierre et Miquelon. L'information disponible dans ce bulletin peut être utilisée à condition de mentionner le bulletin **Intell-Echo** comme source.

**Responsabilité:** L'équipe de projet n'est pas responsable des ressources d'information signalées (contenu, liens suggérés, changements, mises à jour) ni des résultats en découlant suite aux décisions prises après consultation.